

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 29 JUIN 2018- DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Marc WINOCOUR, Maire.

Etaient présents : Mr Marc WINOCOUR, M.STOUDER Paul ;; M. LAMBERT Yves ; Madame MILLION Anne ; Mme. POUSSIGNOT Marina, M. SPORTES Alain, Anne COMBE ; Monsieur PIBOULEAU J.Pierre, Madame Angèle LAINE, Mme BRION M. Thérèse, Mr. BOURCIER Dany , M. Paul STOUDER, , Monsieur Alain CHABOCHE, Mme. LASSUS Mélanie

Absent excusé M. OLTEAN Victor représenté par Marina POUSSIGNOT

Absente excusé non représentée : Madame LALANDRE Jacqueline

Secrétaire de séance : Angèle LAINE

Ordre du jour :

- AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2017 ASSAINISSEMENT
 - VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT
 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT
 - DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR « OUTILLAGE ZERO PHYTO »
 - DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR « MICRO PELLE CURAGE FOSSE»
 - REVALORISATION EXCEPTIONNELLE SUR UNE MOIS D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE POUR TACHES ADMINISTRATIVES
 - ADHESION AU PROGRAMME « CIG » DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE POUR LE PERSONNEL
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose que le point suivant soit rajouté à l'ordre du jour :

- MISE A JOUR DES TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 29 JUIN 2018

Lecture et approbation du compte-rendu du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 1 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2017 ASSAINISSEMENT // M14**

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget général de la commune comme suit :

- En section d'investissement une somme de 253 570.12 € au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisé):
- En section de fonctionnement une somme de 84 532.22 € au compte 002

Ces sommes seront reprises au budget supplémentaire 2018 de la Commune

Il est proposé d'affecter définitivement les résultats 2017 du budget assainissement comme suit :

- En section d'investissement au compte 001 (recette) : 150 168,32 €
- En section de fonctionnement au compte 002 (recette) : 192 106,61 €

Ces montants ont été repris au budget primitif 2018 du budget Assainissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 2 - VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 3 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, composé de 13 votants

Adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2017 de la commune et du budget assainissement arrêtés comme suit

Commune :

Fonctionnement : Recettes : 969 284,57 €
Dépenses : 803 348,48 €
Résultat antérieur 172 166,25
Résultat final 338 102,34 €

Investissement : Recettes exercice 106 067,00
Dépenses exercice 166 710,54
Résultat antérieur 550 045,89
Résultat final 489 402,35

M. 49 – Services des Eaux :

Fonctionnement : Recettes : 69 822,19
Dépenses : 47 736,15
Solde antérieur : 170 020,57
Résultat final 192 106,61

Investissement : Recettes : 41 857,02 €
Dépenses ; 32 380,00
Solde antérieur : 140 691,30
Résultat final : 150 168,32

Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 4 - DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR « OUTILLAGE ZERO PHYTO »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1- **Décide** de solliciter le Parc Naturel Régional de Chevreuse, une subvention pour l'achat de matériel électrique (batterie à dos et ses accessoires) dans la cadre du programme « zéro phyto ».

3. **Dit** que le coût du matériel électrique s'élèvera à : **3821 € HT**

4 - **S'engage** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité pour réaliser l'achat de ce matériel.

5 - **S'engage** à financer le cout restant à sa charge.

➤ **QUESTION N° 5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR « MICRO PELLE CURAGE FOSSE»**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1- **Décide** de solliciter le Parc Naturel Régional de Chevreuse, une subvention pour l'achat d'une micro pelle curage fossé.

3. **Dit** que le coût du matériel électrique s'élèvera à : **4541 € HT**

4 - **S'engage** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité pour réaliser l'achat de ce matériel.

5 - **S'engage** à financer le cout restant à sa charge.

➤ **QUESTION N° 6 - REVALORISATION EXCEPTIONNELLE SUR UNE MOIS D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE POUR TACHES ADMINISTRATIVES**

Monsieur le Maire propose au regard d'une charge de travail importante et d'une forte implication de Monsieur CATTANEO de lui verser un complément de salaire exceptionnel sur le mois de juillet de 250€ net.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

➤ **QUESTION N° 7 - ADHESION AU PROGRAMME « CIG » DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE POUR LE PERSONNEL**

Le décret du 16 février 2018 précité dispose que les collectivités intéressées doivent conclure avant le **1^{er} septembre 2018** avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale la convention lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au centre de gestion de la grande couronne,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.

➤ **QUESTION N° 7 - MISE A JOUR DES TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 29 JUIN 2018**

Les tarifs restent inchangés sauf : salle communale

ASSOCIATIONS	
ASSOCIATION FAMILLE PLUS & ASSOCIATION GROSROUVROISES (utilisation régulière)	150€ par an, pour 2H d'ateliers hebdomadaire 275€ par an, entre 2h et 4h hebdomadaire 375€ par an, entre 4h et 6h heures hebdomadaire 450€ par an, entre 6h et 8h hebdomadaire Au-delà de 8h, +50€ supplémentaire par tranche de 2 h
ASSOCIATIONS GROSROUVROISES (Utilisation ponctuelle)	Gratuit pour une opération ponctuelle
ASSOCIATIONS DU CANTON	Gratuit pour 2 opérations ponctuelles par an A partir de la 3 ^{ème} réservation : 100€/ 3 heures, sans restauration, ni cocktails

Adopté à la majorité 13 voix pour 1 abstention

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part de l'ensemble des recours à l'encontre de la mairie.

Madame Anne COMBE présente l'avancement du chantier de rénovation des WC de l'école.

Monsieur le Maire informe que le résultat de l'appel d'offre de la MAM sera bientôt connu, mais que l'enveloppe budgétaire sera suffisante.

Monsieur le Maire fait un point de situation sur le PLU et le rapport de l'enquête publique. A cet effet, un débat s'engage à lieu à propos de l'OAP.

Monsieur LAMBERT fait le point sur les travaux de voirie de la triennale en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Grosrouvre, le 10/07/2018

Le Maire,

Marc WINOCOUR